

# CHARTRE INTERNE du CLP Mably Basket

## Saison 2025-2026

### Application

La présente charte est applicable à tous les licenciés CLP Mably Basket à compter de la date de signature du formulaire de licence.

Tout membre, y compris les jeunes joueurs par l'intermédiaire de leurs parents, est réputé en avoir pris connaissance.

La présente charte est disponible en permanence au Gymnase du Bourg et chaque entraîneur du club en aura un exemplaire. De plus, elle est également consultable sur le site internet du club :

[www.clpmablybasket.fr](http://www.clpmablybasket.fr)

Le basket-ball est un JEU pour tous et avec tous : joueurs, joueuses, parents, arbitres, entraîneurs, bénévoles, amis, etc... RESPECTONS-NOUS et PRENONS du PLAISIR ENSEMBLE. Une association n'est pas un prestataire de services. La vie d'un club repose sur l'engagement VOLONTAIRE de nombreux BENEVOLES. Respectez-les, aidez-les, rejoignez-les !

### Responsabilité

Seuls les membres du Bureau Directeur élus sont habilités à prendre des décisions ou réaliser des actions engageant le club vis-à-vis de personnes membres ou non membres du club. Cependant, les différents responsables de commissions peuvent mettre en place des actions dans le cadre de leurs fonctions. Ces dernières devront toutefois être validées par le Bureau Directeur du club avant d'être mises en place.

## IMAGE DU CLUB

Le CLP Mably Basket souhaite donner une image positive du club.

Pour cela, il est nécessaire que tous les licenciés représentent dignement le club sur et en dehors du terrain. Ainsi toutes les personnes signant le formulaire de licence au club s'engagent à respecter les règles de vie énoncées dans la présente charte.

Tout licencié a des droits mais aussi des devoirs vis-à-vis du CLP, qu'il soit entraîneur, joueur, membre du bureau ou officiel.

Tout acte d'un licencié du club allant à l'encontre de la charte du CLP fera l'objet de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive du club. Ces sanctions seront prises par le Bureau directeur.

Chaque membre du club véhicule en toute circonstance **l'image du club** et doit donc **adopter un comportement sportif et extra-sportif exemplaire**. Il ne doit pas faire preuve de violence ou d'agressivité, ni critiquer les décisions des arbitres.

## DROITS ET DEVOIRS

### Joueurs

Pour pouvoir s'entraîner et jouer avec une équipe du club, tout joueur doit être licencié au club et à jour de cotisation au premier match sous peine de se voir refuser au terrain. A ce titre, des facilités de paiement sont possibles.

Le joueur licencié au CLP s'engage à :

- Respecter :
  - l'ensemble des membres du club, des supporters, son entraîneur et ses consignes, les arbitres, les OTMs et les adversaires,
  - le matériel, les locaux, les gymnases : le joueur licencié doit se conformer aux règlements municipaux spécifiques à l'accès de ces équipements sportifs (les entraînements et rencontres à domicile ayant lieu dans les installations municipales de Mably Bourg et du COSEC), il doit laisser obligatoirement en état de propreté permanent les vestiaires, locaux et abords immédiats du terrain après les entraînements et les matchs. Tout le monde doit se sentir concerné.
  - les horaires de matchs, des entraînements : Un planning des jours et des heures d'entraînements est établi en fonction des disponibilités des entraîneurs, des gymnases. Les créneaux sont attribués par le service des sports. En règle générale une à deux séances sont prévues selon les catégories. (Ce planning pourra être modifié en cours de saison en fonction des impératifs du club).
- Etre poli et courtois en toutes circonstances, dire « bonjour » et « au revoir » à ses coéquipiers et entraîneurs.
- Porter une tenue propre et adaptée à la pratique du basket-ball (chaussures propres, t-shirt, short). Le port de bijoux et montre n'est pas autorisé. Ces accessoires devront être laissés à la maison afin d'éviter tout risque de blessures, de détérioration ou de vol. Les tenues de compétitions appartiennent au club. Elles devront impérativement être restituées en fin de saison sportive.
- Participer :
  - à tous les matchs de son équipe (sauf cas exceptionnel et en accord avec son entraîneur) : Une personne convoquée par son entraîneur devra obligatoirement être présente aux jours et heures fixés, sauf cas de force majeure. Tout forfait de match à un coût et peut entraîner des sanctions de la part de la FFBB envers le Club. En cas de retard ou d'absence, le savoir-vivre impose de prévenir.
  - à des manifestations organisées par le club
  - à tenir ses tours de table : OTM et Arbitrage
  - à l'installation du matériel et à participer au rangement lors des entraînements/matches
- Avoir un comportement de sportif :
  - en participant à l'ensemble des entraînements, avoir l'envie de progresser et de s'investir à chaque entraînement
  - Être assidu aux entraînements et ponctuel, en prévenant son entraîneur en cas de retard ou d'absence pour un entraînement et pour un match
  - en faisant passer l'intérêt de l'équipe avant son propre intérêt.

## **Entraîneurs**

Un entraîneur entre en fonction dès acceptation de sa candidature par le bureau directeur après avis du responsable du pôle technique et sportif. Par son engagement, l'entraîneur accepte expressément de se conformer au projet sportif du club et de respecter les directives qui lui seront données par le bureau directeur du club.

Il est rappelé que la mission de l'entraîneur est de dispenser aux joueurs de l'équipe qui lui sont confiés ses connaissances en matière de basket, d'aider les-dits joueurs, individuellement et collectivement à progresser dans la pratique de ce sport, ce dans le respect des objectifs fixés par le projet sportif.

Ils sont les seules habilités à décider des différentes tactiques et options de jeux au cours des entraînements et des rencontres se rapportant au projet technique du club, Ils doivent veiller au bon comportement des joueurs (ses) qui composent son équipe, sur le terrain, pendant un entraînement ou lors d'une rencontre.

A cette fin il doit :

- faire preuve d'une attitude irréprochable et afficher un comportement exemplaire tant sur les terrains qu'en dehors de ceux-ci,
- être présent aux entraînements et aux matches de son équipe aux heures fixées par les plannings du club ou les convocations qu'il remet aux joueurs,
- collaborer de manière active avec les dirigeants du club,
- assister aux réunions périodiques auxquelles les dirigeants du club le convoquent.
- se présenter en tenue adaptée à sa fonction
- prévenir les joueurs en cas d'absence.

L'entraîneur est également le garant du respect par les joueurs de son équipe des dispositions reprises dans la présente charte.

L'entraîneur a la responsabilité du matériel mis à sa disposition par le club et du respect des installations par les joueurs dont il a la charge.

L'entraîneur se doit d'être présent aux différentes manifestations organisées par le club. Le cas échéant, il se met à la disposition du club durant ces manifestations pour aider activement à leur bon déroulement.

### **Parents Référents D'équipe (licenciés ou non)**

Le parent référent compose un binôme avec l'entraîneur : Il fait l'interface entre le club, les parents et les joueurs : il fait passer l'information des activités du club, aide l'entraîneur dans la gestion des déplacements et organise la rotation de l'organisation des goûters d'après match.

Dans le cadre du projet de formation de nos jeunes, il est demandé aux parents responsables de nos équipes de :

- se comporter en bon supporter tant envers les supporters adverses, équipes adverses, arbitres ...
- respecter l'ensemble des membres du CLP,
- ne pas intervenir dans la gestion sportive (choix de l'entraîneur,...)
- organiser les déplacements en collaboration avec l'entraîneur
- s'assurer qu'il dispose de toutes les licences et les maillots de l'équipe avant chaque rencontre.
- contribuer ainsi à la bonne image du club.

### **Parents de jeunes joueurs, il est rappelé :**

Le club est un lieu de **convivialité**. Le basket-ball doit rester un jeu favorisant le développement du **respect**, de la **solidarité**, de la **tolérance**, de l'**autonomie** et le **sens des responsabilités** dans un cadre joyeux et plaisant pour toutes et tous.

- l'interdiction de pénétrer dans les vestiaires avant, pendant, après un match ou un entraînement sans l'autorisation préalable de l'entraîneur,
- l'interdiction de pénétrer sur le terrain pendant le déroulement d'un entraînement ou d'un match,
- En cas de problème, sportif ou extra-sportif, il est vivement conseillé de régler ce problème avec l'entraîneur de votre enfant ou/et avec le bureau directeur du club.
- Les parents sont les premiers supporters ; ils s'engagent à soutenir leur enfant avec **fair-play**, respect et tolérance envers les coéquipiers de leur enfant, les équipes adverses, les arbitres et entraîneurs. Ils doivent avoir un **comportement exemplaire dans les actes et les paroles** et s'interdire tout débordement. Ils s'engagent à **respecter les décisions des arbitres**. Ils doivent de respecter les choix sportifs de l'entraîneur,
- Les parents doivent **favoriser un esprit d'équipe** sur et en dehors du terrain (par exemple le comptage

individuel des points marqués par son enfant ne favorise pas l'esprit collectif et solidaire de l'équipe).

- **Les déplacements aux matchs sont assurés par les parents qui, à tour de rôle, assurent le transport de l'équipe avec leur véhicule.** Ça ne doit pas être toujours les mêmes familles qui se portent volontaires. Chaque parent doit s'organiser de façon à assurer au moins trois déplacements dans l'année avec son véhicule. Les parents d'adhérents mineurs sont chargés du transport des équipes. Ils s'engagent à assurer et à véhiculer plusieurs fois par saison les enfants. En cas d'absence ou d'insuffisance de moyens de transport: le déplacement sera annulé. Les déplacements sont sous l'entière responsabilité des parents ou des joueurs (pour les joueurs majeurs). Les conducteurs sont responsables des enfants qu'ils transportent et ils s'engagent à être assurés et couverts pour les personnes transportées. Ils s'engagent à se conformer aux prescriptions du code de la route. (Permis de conduire, ceintures de sécurité, rehausseur, nombre de passagers, limitation de vitesse...). Le club ne peut être tenu responsable du transport des joueurs.
- Quand le club reçoit, les parents sont sollicités pour fournir un goûter et une boisson destinés à être consommés après match par les 2 équipes.

## **Arbitres / Officiels Table de Marque (OTM)**

Les arbitres et OTM officiant pour le club sont également tenus de respecter la charte du CLP sous peine de se voir sanctionnés au même titre qu'un joueur.

## **Sanctions Disciplinaires**

Il est nécessaire dans un club d'avoir des règles afin de faciliter la vie de tous. Ces règles doivent être respectées par tous les licenciés du club. La Charte du CLP a pour but de fixer ces règles, afin que le club puisse se développer en toute harmonie et pour le bien de tous ses membres.

De ce fait, tout acte d'un licencié du club ou d'un parent allant à l'encontre de la charte du CLP pourra :

- Faire l'objet d'une rencontre de médiation avec l'entraîneur, un ou plusieurs membres du bureau afin de mettre à plat une situation contraire aux valeurs du club,
- Faire l'objet de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive du club. En cas de manquement aux règles :
  - sportives sur le terrain : faute technique, comportement, retards, absence : sanction à la charge de l'entraîneur et/ou du bureau directeur. Tout licencié écopant d'une faute technique dans le cadre d'un match officiel devra s'acquitter, dès la fin de ce match des sanctions financières attribuées par nos instances (Comité de la Loire et Ligue du Lyonnais de Basket Ball) suivantes : 1° Faute technique : 30€ 2° Faute Technique 75€ 3° Faute Technique 100€ (150€ en région) 4° Faute Technique 150€ et des suspensions sportives décidées par le CLP « Suspension du (de la) joueur (joueuse) de toute compétition tant que le volet financier n'est pas réglé, et de s'acquitter dans les 2 mois de compétition, suivant la Faute Technique, d'arbitrer 2 matches en plus des « Désignations internes ».
  - de comportement général portant préjudice à l'image du CLP: sanction à la charge du bureau directeur.

Le Bureau Directeur du club est habilité à prendre toute décision disciplinaire quelle qu'elle soit et ceci à l'égard de tous les licenciés du club.

## **Les chevaliers du parquet - « Désignations internes »**

Une saison sportive au CLP représente une centaine de matchs à domicile à organiser sur 8 mois et sur 2 gymnases (accueil des équipes adverses, encadrement, arbitrage, table de marque, buvette et goûter, etc...). Une vie ASSOCIATIVE riche dans laquelle nous sommes tous ASSOCIES ! Pour le bon déroulement de ces rencontres, les licenciés seront désignés tout au long de la saison sur ces matchs (marqueur, chronométreur, arbitre, responsable de salle, buvette). En cas de manquement à une désignation, le licencié se verra sanctionné de 2 matchs de suspension en tant que joueur pour des rencontres à domicile. Ce règlement étant facilement

applicable et respecté par la plupart depuis quelques années, les sanctions pour les contrevenants sont volontairement lourdes d'un point de vue sportif, pour le joueur fautif mais aussi pour sa propre équipe, du fait de son absence sur 2 matchs à domicile.

Nous rappelons qu'en cas d'indisponibilité, les échanges internes à l'équipe sont autorisés, le CLP ne gère pas les remplacements. Attention cependant aux compétences de chacun (arbitrage surtout).

Les joueurs et joueuses désignés de table peuvent être accompagnés de leurs parents pour aider.

#### ❖ PARTICIPER À LA VIE DU CLUB

- venir encourager son enfant et l'équipe selon ses disponibilités
- participer de façon régulière aux transports des enfants
- participer aux évènements organisés par le club (une aide à l'organisation et/ou présence aux évènements)
- ne pas oublier que le soutien et la participation de chacun permettent la continuité de la vie du club, toutes catégories confondues.

#### ❖ APPORTER SA CONTRIBUTION AU BON FONCTIONNEMENT DU CLUB

- tenir la table de marque
- tenir la buvette
- mettre ses compétences professionnelles au service du club : secrétariat, sponsoring, rédaction d'articles, comptabilité, photographe, ...
- déplacer l'équipe de mon enfant en déplacement au moins 3 fois dans la saison, une fiche pour une déduction d'impôts peut vous être remise en fin d'année pour la déclaration fiscale (sur demande et justificatifs).

#### ❖ RESPECTER LES RÈGLES DE LA VIE DU CLUB

- Prévenir en cas d'absence aux matchs et aux entraînements.
- Respecter les horaires d'entraînements
- Respecter l'éducateur, son travail et ses choix
- S'assurer de la présence de l'éducateur avant de laisser son enfant à la salle
- Respecter avant tout le plaisir de chaque enfant
- Respecter les décisions du bureau directeur du club

#### ❖ ETRE FAIR PLAY

- Se conformer aux règles de jeu
- Respecter les décisions de l'arbitre
- Refuser toute forme de violence et de tricherie
- Être maître de soi en toutes circonstances
- Être exemplaire, généreux, tolérant

Mais également :

- Ne pas oublier que les dirigeants et entraîneurs sont bénévoles et donnent de leur temps et leurs compétences à la vie du club

- Ne pas oublier que les joueurs ont droit à l'erreur ainsi que l'éducateur et l'arbitre
- Ne pas oublier que les parents spectateurs doivent montrer l'exemple à leurs enfants
- Ne pas oublier que tout comportement anti-sportif sanctionné par un arbitre se traduit par une amende.

## **Droit à l'image**

Tout joueur ou toute joueuse, ou son représentant légal, autorise le club à diffuser sur son site internet et différents réseaux sociaux des photos ou vidéos prises à l'occasion des matchs ou autres manifestations. Dans le cas contraire, il devra en informer le club par email [basketclpmably@gmail.com](mailto:basketclpmably@gmail.com)